

## NEUVIEME SEMAINE DE GREVE AU LYCEE EMIR-ABDELKADER

### Sit-in des enseignants devant l'académie

«Le lycée Emir n'est pas une propriété privée», «L'intérêt de l'élève dépend de la quiétude de l'enseignant», «Nous ne plions pas devant celle qui ne respecte pas la loi de la République algérienne.» Ce sont quelques slogans écrits sur les banderoles brandies, hier, par les enseignants grévistes du lycée Emir-Abdelkader devant l'académie d'Alger. A 10h30, et ce, durant une heure, les quarante enseignants qui entament leur 9<sup>e</sup> semaine de grève ont tenu un sit-in pour dénoncer le «pourrissement de la situation dans leur établissement et les violations du droit de grève». Ces enseignants réclament le départ de l'actuelle directrice de leur établissement. Ils lui reprochent, entre autres, son arrogance, son irrespect de la réglementation de la Fonction publique, sa discrimination entre les enseignants et son discours méprisant vis-à-vis des enseignants. «Nous leur avons proposé un membre de la Laadh pour une médiation, car il ne fait pas partie du secteur et a l'habitude de ce genre de conflit, mais l'académie l'a refusé», a déclaré le porte-parole du Conseil des lycées d'Alger (CLA) et enseignant au sein de cet établissement, Redouane Osmane. Et d'ajouter : «Alors que cela aurait dû arranger la tutelle». Les quarante enseignants grévistes sur les quatre-vingts que compte ce lycée estiment «que le blocage des négociations et le rejet de la proposition de médiation par les deux tutelles est une escalade consciente pour le pourrissement du conflit». Interrogé sur les autres médiations engagées par la tutelle, Osmane notera que les 1 400 parents d'élèves du lycée n'ont pas dénoncé les grévistes. «De surcroît, la personne désignée pour la médiation s'est autoproclamé parent d'élève et avait un P. V établi par l'académie», a-t-il ajouté. Les enseignants soulignent que «les élèves vivent dans un climat d'intimidation qui bloque leur scolarité». Le porte-parole du CLA dira à ce sujet : «Les élèves reçoivent maintenant un enseignement au rabais et 60% d'entre eux refusent d'entrer en classe. Et l'administration exerce sur eux une pression énorme pour les obliger à suivre les cours chez les remplaçants.» A savoir si les enseignants ont reçu une convocation de la part de la justice après la décision de l'académie d'Alger-Centre de les poursuivre en justice pour grève illégale, Redouane Osmane répond par la négative. Il rétorque que les grévistes ont introduit une action en justice pour la violation des textes 90-02, 32 et 33 et la loi 57 pour le pénal. Ceci, après «l'opération illégale de remplacement des enseignants grévistes par des casseurs de grève». Questionné sur le fait qu'ils sont au courant du départ certain de la directrice nommée au sein de l'académie, Redouane Osmane dira que : «Cela fait trois ans que dure cette histoire.» Il rappelle qu'une grève a été enclenchée, pour le même motif, en novembre 2004 après les violations. «Le hic, a-t-il ajouté, est que par la suite c'est elle qui a fait grève». «Depuis cette date, elle dit que son départ est imminent, mais ce n'est pas le cas», soutient notre interlocuteur. Les enseignants affirment que ce chef d'établissement est «couvert et épaulé lorsqu'il commet des infractions à la loi et à la réglementation». Le porte-parole du CLA revient sur sa nomination en ses termes : «Elle a été parachutée en pleine grève nationale de 2003, car le CLA, parmi les initiateurs du mouvement, est né au sein de ce lycée. Elle (la tutelle, ndlr) a dégommé l'ancien directeur pour soi-disant mauvaise gestion». Redouane Osmane note que ce même directeur a gagné le procès intenté contre l'académie l'année dernière et a été affecté dans un lycée d'Ain-Taya. Enfin, les enseignants estiment que les deux tutelles, à savoir le ministère de l'Education nationale et l'académie «continuent à engager une institution de la République dans une voie délictuelle» et sont décidés à maintenir leur mouvement.

Meriem Ouyahia

## Communiqué de la Fondation Ahmed et Rabah Asselah

La Fondation Ahmed et Rabah Asselah informe qu'une cérémonie de recueillement aura lieu le 5 mars 2007, date du 13<sup>e</sup> anniversaire de l'assassinat de Ahmed et Rabah Asselah, à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts à 9h.

## PRIVATISATION DES ORGANISMES DE CONTROLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS

### La puissance publique remise en cause

Le processus d'ouverture du capital social des organismes nationaux de Contrôle technique de construction (CTC) inquiète au plus haut point des cadres et des ingénieurs de ces entreprises publiques qui se disent «catastrophés» par cette initiative qui remet en cause la puissance publique.

Ces derniers estiment que la cession de ces entités qu'ils qualifient de «mascarade exécutée par la SGP-Genest et le ministère des Participations et de la Promotion des Investissements (MPPI), sous couvert de la privatisation des entreprises de son portefeuille» vise à confier au privé «une mission institutionnelle» et une activité «stratégique et extrêmement sensible» censée être réservée «exclusivement» à des organismes publics à savoir le CTC.

Ces ingénieurs et cadres, ayant requis l'anonymat pour des raisons évidentes, en veulent pour preuve l'expérience de la cession du CTC-Centre, à une entreprise française, Socotec International en l'occurrence, «dans des conditions violant tous principes réglementaires, commerciaux, professionnels et moraux».

D'abord ils contestent le processus d'ouverture en lui-même «entaché d'irrégularités et d'entorses à la loi».

«L'appel d'offres lancé en octobre 2005 devant être déclaré infructueux du fait qu'il n'y avait qu'un seul soumissionnaire, Socotec ayant présenté une offre technique et financière, les deux autres SGS et Ginger n'ayant présenté que des offres techniques», expliquent-ils, en ajoutant que «malgré cela, le MPPI a validé l'appel d'offres et donné son accord pour déclencher les négociations sur la base de cette offre unique».

Ces travailleurs signalent également d'autres irrégularités. Ils attestent que «Socotec a effectué, après dépôt de l'offre technique, un audit systématique de trois jours, des services internes notamment la comptabilité de l'entreprise ainsi que quelques agences avant de présenter son offre financière».

Ainsi, Socotec a obtenu des informations ultraconfidentielles au moment où on a délibérément réduit le minimum indispensable à d'autres prétendants (SGS et Ginger). Tout cela «sans que les travailleurs soient informés offi-

ciellement» hormis «un simulacre de réunion alors que les dossiers des négociations avec le repreneur français ont été déjà ficelés et déposés au niveau du MPPI un mois auparavant» déplorent les travailleurs. Ils craignent en effet pour leur avenir et celui de leur entreprise vu que «seule une vingtaine d'entre eux sont permanents sur un effectif de plus de 250 salariés contractuels». En outre, les cadres et les ingénieurs soutiennent que l'offre de Socotec, (5 millions d'euros) est très inférieure à la valeur patrimoniale de l'entreprise qui dispose d'un réseau de 20 agences et antennes, de terrains, de biens immobiliers et des équipements de laboratoire onéreux.

Selon eux, l'offre du repreneur français équivaut à seulement «une année de chiffre d'affaires de l'entreprise» dont le capital s'élève à 150 millions de dinars. Des paramètres qui témoignent de la bonne santé financière du CTC-Centre qui réalise «des dizaines de millions de dinars de bénéfices» et ne nécessitant par conséquent pas une quelconque privatisation. Devant cette situation, les cadres et ingénieurs du CTC-Centre appellent le

chef de l'Etat à intervenir pour arrêter «ce processus contre-nature hautement dangereux pour la pays, à la collectivité et au secteur de la construction.» Une menace qui plane malheureusement sur les autres organismes de contrôle dont les CTC-Est et Ouest puisque l'appel d'offres a été lancé en octobre 2006.

Celui-ci concerne également l'organisme national de contrôle technique de la construction hydraulique (CTH), la Société d'études technique d'Annaba (SETA), d'Oran (SETOR) et de Sétif (SETS). De l'avis d'un expert en génie parasismique, de par son importance dans l'acte de bâtir, le contrôle technique doit relever «de la puissance publique».

«L'Etat algérien s'est engagé dans des projets colossaux tels que l'autoroute Est-Ouest et le programme de un million de logements et à ce titre, il doit exercer son autorité et avoir un droit de regard sur la bonne exécution de ses projets» dira notre interlocuteur. En d'autres termes, la sécurité des ouvrages et des constructions est une responsabilité qui incombe à l'Etat.

L.ofti Mérad

## AMAR GHOUL L'A PROMIS HIER

### «90% des projets de la capitale seront livrés cette année»

«90% des projets engagés à Alger dans le cadre du programme sectoriel seront réceptionnés avant la fin de l'année en cours.» C'est ce qu'a déclaré le ministre des Travaux publics, Amar Ghoul, en marge d'une visite de travail et d'inspection qu'il a effectuée hier sur plusieurs chantiers de la capitale. Les projets ayant fait l'objet de la visite du ministre visent principalement à désengorger les réseaux routiers communaux ainsi qu'à désenclaver certaines localités qui connaissent un trafic automobile considérable.

Le premier responsable du secteur des travaux publics s'est rendu sur le chantier de réalisation de l'évitement de la ville de Baba Hassen. Sur une longueur totale de 4 kilomètres, ce tronçon routier permettra de décongestionner la RN 36 et le chemin de wilaya 111.

Poursuivant sa visite, Amar Ghoul s'est enquis de l'état d'avancement du projet de dédoublement du chemin de wilaya 111 reliant Draria à Baba Hassen et celui de l'élargissement de la route Shaoula-Baba Ali sur 4 kilomètres, ainsi que le projet de dédoublement de la RN 63 qui passe par Shaoula sur une longueur de 7,2 km. Le ministre s'est rendu par la suite au niveau de la

commune de Bordj-El-Kiffan, où un projet d'aménagement d'un boulevard urbain sera lancé prochainement. Il saisira cette occasion pour inspecter également l'état d'avancement du projet de l'évitement de la RN 24B, qui sera réceptionné ces jours-ci.

Sur place, le ministre des Travaux publics a assuré que les routes nationales N°36, 24 et 08 seront bientôt dédoublées et le relèvement au rang de routes nationales des che-

mins de wilaya 121 et 111 à l'issue des travaux de dédoublement. Amar Ghoul a également annoncé la réalisation «très prochaine» de cinq nouvelles passerelles qui sont actuellement à l'étude. Elles seront implantées au niveau de Birtouta, Bab Ezzouar, Gué-de-Constantine, El-Hamma et Birkhadem.

La sortie de Amar Ghoul dans la capitale s'est achevée par la visite du projet de l'évitement de la ville de Ain Taya.

L. M.

## DEBAT SUR L'AMENAGEMENT URBAIN AU FORUM D'EL MOUDJAHID

### La prise en charge de la ville, une priorité

L'aménagement urbain et architectural a été, hier, au centre des discussions initiées dans le cadre du Forum d'El Moudjahid. Ce thème, qui revient souvent depuis le lancement des débats sur la ville et les problèmes d'aménagement urbain, a permis encore une fois aux spécialistes de revenir sur la problématique de la «clochardisation» des grands centres urbains. Intervenant lors de cette rencontre, M. Bendaoud, de l'association de architectes, reviendra sur le fait qu'en premier lieu, il s'agit de résoudre deux problèmes, en l'occurrence mettre un terme au phénomène de battisses inachevées et celui de la prise en charge du vieux bâti d'ici à l'année 2009. L'intervenant tira la sonnette d'alarme sur l'urgence de prendre en charge la ville en général et le bâti en particulier. «Si nous ne nous impliquons pas aujourd'hui, nos villes vont aller vers un processus irréversible, accentuant davantage leur vulnérabilité. Nous aurons aussi à souffrir de conséquences sociologiques. Il ne faut pas perdre de

vue le fait que l'acte de bâtir est un acte technique, il faut donc repenser la ville», a déclaré pour sa part M. Yelles, directeur général du Centre de recherche en astronomie astrophysique et géophysique (Craag). Tout en rappelant que la ville est un lieu commun, il expliquera que les dégâts faits aux villes les rendent vulnérables. «Quand on vit dans des cités il y a des normes de construction et de cohabitation à respecter. Pour ce qui est de la prévention des risques et notamment le risque sismique, ces comportements accentuent la vulnérabilité des villes.» Les présents mettront aussi en évidence le fait qu'en 2007 l'on parle encore de logement au lieu d'habitat tout en précisant que la notion de logement renvoie plutôt à un refuge plutôt qu'à un lieu de vie. Lors de cette rencontre, M. Bendaoud informera que 450 000 bâtisses vétustes à l'échelle nationale restent inachevées. Parmi ces habitations, 65 000 sont trouvées dans la wilaya d'Alger.

F. Zohra B.